

**Compte rendu de la manifestation du 18 mars 2006**  
**organisée par le comité de coordination**  
**des associations turques de la région lyonnaise.**

**I – NOTRE DEMARCHE**

**A. La notion légale de négationnisme**

*1. Deux régimes législatifs distincts*

Le négationnisme est défini par la loi du 13 juillet 1990 (loi Gayssot) comme la contestation de l'existence des camps d'extermination pendant la Shoah. Le régime juridique défini par la loi du 29 janvier 2001 est d'une tout autre nature. Aussi, nous entendons nous opposer avec la dernière énergie à l'accusation de négationnisme qui est portée contre nous. Notre action n'a rien à voir, ni de près, ni de loin avec la violation de la loi pénale.

Nous avons suffisamment souligné notre volonté de respecter la loi pour relever que la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 est une loi curieuse : une simple proclamation. Nous avons aussi relevé avec intérêt que des parlementaires qui ont regretté d'avoir voté la loi du 23 février 2005 sans s'en rendre compte, et qui ont ensuite demandé bruyamment son abrogation, en viennent aujourd'hui à demander que des sanctions pénales complètent la loi du 29 janvier 2001.

S'il existe une « pensée légale », penser autrement deviendra une infraction pénale. Ce n'est pas le cas à ce jour, et une modification de la loi en ce sens soulèverait bien des difficultés, bien au-delà des questions qui, aujourd'hui, nous occupent. Le respect du droit ne peut conduire à sanctionner pour le simple exercice de la liberté d'opinion, en dehors de strictes limites définies par la loi pénale

*2. Le droit, l'histoire et la liberté d'opinion*

Les débats liés au rôle de la loi par rapport à l'histoire ont profondément marqué la société française en ce début d'année 2006, à propos de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. C'est le Président de la République lui-même qui a déclaré : « *Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire* ».

Par ailleurs, la loi doit s'appliquer de la même manière à tous. Or, personne n'a évoqué le négationnisme lorsque des historiens d'une particulière renommée ont publié le 10 janvier 2006 une pétition dénommée « Liberté pour l'histoire » demandant l'abrogation des lois des 13 juillet 1990, 29 janvier 2001, 21 mai 2001 et 23 février 2005, en affirmant que ces lois « *ont restreint la liberté de l'historien* » lui disant sous peine de sanction,

« ce qu'il doit chercher, et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites ». Les historiens demandaient « l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique ».

Ces débats ont passionné et divisé.

Ce mot, d'une connotation odieuse, témoigne d'une volonté de nous assimiler aux négateurs de la Shoah, ce qui est pour tous une assimilation insupportable.

Vous comprendrez que nous ressentions derrière ce « deux poids, deux mesures » un parti pris à l'encontre du peuple turc qui aujourd'hui en 2006, ne demande qu'à construire l'avenir et notamment avec la communauté arménienne.

## **B. Le but de la manifestation**

Nous avons parfois entendu que nous aurions trahi votre confiance en organisant une manifestation qui n'avait rien à voir avec ce qui a été déclaré. Nous ne pouvons qu'opposer le démenti le plus ferme.

### *1. Nos intentions*

Nous avons le 21 février 2006 formé notre demande dans les termes suivants

*« Le but de notre démarche est d'éviter la propagation de la haine entre les communautés turques et arméniennes que va provoquer le mémorial qui sera élevé sur la place Antonin Poncet ».*

Nous en sommes restés à cette ligne, et nous n'avons pas dérogé à notre engagement. Nous estimons que la construction du mémorial s'est faite au détriment de la communauté turque, qui se trouve *de facto* frappée par une stigmatisation globale. Personne ne peut ignorer que dans nombre de pays, la question du génocide arménien divise. C'est seulement une minorité de pays qui a reconnu officiellement l'existence du génocide. Aussi, il ne nous revient pas de nous opposer aux décisions des élus, nationaux ou municipaux, mais nous demandons le minimum d'égard et de prudence, quand il s'agit d'avancer sur un terrain que chacun sait très douloureux.

### *2. Une demande de respect*

Notre action est d'abord une demande de respect à l'égard de la communauté turque et la volonté de construire l'avenir dans le respect mutuel. A défaut, nos associations ne peuvent rien envisager, mais le respect n'est pas le conformisme idéologique. Notre manifestation était celle de la main tendue. C'était l'occasion de demander que la cause arménienne soit traitée sans le contrecoup du mépris ou du déni pour le peuple turc.

Il faut aussi comprendre le mal fait, particulièrement à notre jeunesse, par des présentations historiques qui transforment le peuple turc dans sa globalité en une horde de criminels ayant tourné le dos à la civilisation. Combien de fois avons-nous pu lire que le génocide juif est le fait des nazis, alors que le génocide arménien est celui des turcs.

Que reste-t-il, dans ces discours, de ce que la Turquie a apporté au monde par la science, la culture, et l'organisation sociale ? Comment ne pas être heurté quand il est dit que par nationalisme nous serions indifférents à la souffrance d'autres peuples ? Comment faire pour ne pas voir que derrière ces amalgames et ces caricatures, réapparaît la volonté de conserver la Turquie hors de l'Europe, ce alors même qu'elle est fondatrice du conseil de l'Europe et siège à la Cour Européenne des Droits de l'Homme ?

Ainsi, nous avons à répondre de l'organisation, mais nous contestons vigoureusement que puisse nous être reprochée, au nom du droit, l'accusation de négationnisme.

Tout comme les autres, nous nous inclinons devant le sort qu'a connu le peuple juif par la politique d'extermination nazie. Nous nous insurgons de ce que les critiques menées à notre endroit le soient sur le fondement d'une donnée juridique précieuse, qui à force d'être galvaudée, perdrait son sens. Chacun sait que les lois se retournent souvent contre ceux qu'elles étaient censées protéger.

A toutes fins utiles, je vous adresse la photocopie des deux discours lu à la fin de la manifestation.

## **II – LA MANIFESTATION**

### **A – La faille de l'insuffisance de la sono**

C'est la première fois qu'était organisée une grande manifestation à l'appel de la coordination de la communauté turque, qui regroupe des français et des turcs.

Nous avons pris de nombreuses précautions pour la bonne tenue de la manifestation. Nous sommes les premiers à regretter les débordements qui ont eu lieu. Ces débordements sont restés isolés. Ils sont le groupe d'une infime minorité. Nous avons tout fait pour les combattre, sachant que c'est notre cause qui serait atteinte.

Aussi, notre première attitude est de regretter ces excès.

Mais nous entendons souligner aussitôt que la cause essentielle en a été que n'a pu être respecté le schéma originare de la manifestation, ce qui a conduit à de douloureuses incompréhensions. Notre organisation n'était certainement pas parfaite, mais nous avons suffisamment anticipé ces événements et avons su, pour l'essentiel, maîtriser une situation qui passé un temps était devenue très complexe.

Le seul vrai reproche que nous pouvons nous faire, est de ne pas avoir choisi une sonorisation suffisamment puissante. Nous étions équipés d'une quinzaine de mégaphones, largement suffisants si la manifestation s'était déroulée comme prévu. Or, dans la mesure où c'est un schéma imprévu qui s'est mis en place, nous avons rencontré des difficultés à faire circuler l'information, ce qui a accru l'incompréhension des manifestants.

Pour le reste, de nombreuses mesures avaient été prises et ont montré leur efficacité.

## **B – Les autres préparatifs**

### *1 – Le comité*

Nous avons appelé à la manifestation par le biais du comité de coordination des associations turques de la région lyonnaise, qui regroupe 37 associations parfaitement connues et implantées dans la région. Le comité a plus de 10 ans d'existence, et les associations qui en sont membres sont pour certaines très anciennes. Aucune de ces associations ne s'est jamais fait connaître pour des faits illégaux, ou l'expression d'opinions extrémistes. De même si, comme l'a si complaisamment écrit la presse, il s'était agi d'un défilé nationaliste d'extrême droite, les services de police et les élus locaux auraient maintes fois eu l'occasion au cours des dernières années de pointer ces dysfonctionnements. Or, il n'y a jamais rien eu sur ce plan. Dès lors l'assimilation entre les organisateurs et l'extrémisme nationaliste est une infamie.

### *2 – Les associations qui se sont regroupées*

Près d'une quarantaine d'associations ont fait savoir qu'elles répondraient à notre appel, de sorte que ce sont au total près de 80 associations qui étaient présentes. Ces associations ont toutes une implantation locale, regroupant la population d'une ville ou d'un quartier. Elles sont marquées naturellement par une grande diversité. Il s'agit d'associations culturelles et sociales au sein desquelles ont plaisir à se retrouver des membres de la communauté, français ou turcs, heureux de pouvoir se retrouver et échanger. Le sentiment patriote n'est pas davantage assimilable au nationalisme que le plaisir de se retrouver au sein d'une communauté d'origine, n'est une dérive groupusculaire.

### *3 – L'absence des partis politiques*

Lors de la préparation de cette manifestation, s'est posée la question de la présence des partis politiques. Très vite s'est dégagé un consensus pour que ces partis politiques n'y participent pas, car cela ne rentre pas dans les conceptions et les habitudes des associations culturelles que regroupe notre comité.

La presse a fait grand cas de manifestants faisant le signe du « loup gris », qui est effectivement le signe de reconnaissance des partis du mouvement nationaliste en Turquie.

Nous nous expliquerons plus tard sur l'importance réelle en nombre de ces manifestants, et la durée pendant laquelle ils ont pu ainsi se conduire. La fédération française proche du Parti du mouvement national a très clairement fait savoir qu'elle n'entendait s'associer en aucune manière à notre manifestation. Il s'agissait pour ce parti de se différencier de notre action, qui n'est pas la sienne.

Nous avons depuis pu vérifier qu'il y avait au contraire de la rancœur de la part de cette organisation politique, qui subit ainsi les contrecoups d'une manifestation à laquelle elle ne s'est pas associée. Elle entendait se prémunir de tous risques de débordements, et n'a pas voulu nous rejoindre, ni directement, ni indirectement. Or, vu la manière dont ont été mis en exergue les gestes inacceptables d'une minorité, ce parti peut se plaindre de supporter les contrecoups d'une manifestation qu'il avait ignorée.

#### *4 – Les consignes données aux associations*

Nous avons adressé une lettre circulaire à toutes les associations dont vous trouverez ci-joint la version française et la version turque. Il est clairement indiqué quels sont les buts de la manifestation, et l'esprit dans lequel la manifestation doit être conduite.

Nous avons fait savoir à tout le monde qu'il y aurait sur place la présence de musiciens et de groupes folkloriques, car l'objet était d'attirer la sympathie sur la communauté turque que nous estimons bafouée, et non pas de cumuler les fautes qui conduiraient à un renforcement de notre stigmatisation.

#### *5 – Les pancartes*

De même, il était précisé que seules les pancartes validées par le comité d'organisation seraient admises. De cette manière, nous avons fait imprimer les slogans. Nous n'avions pas à empêcher les participants de venir avec des pancartes qu'ils avaient eux-mêmes conçues, la manifestation s'entendant au titre de la liberté d'expression. Mais grâce aux pancartes pré-imprimées, nous étions en mesure de demander à ceux qui s'écartaient de la ligne ainsi définie de retirer leurs pancartes.

Le contenu de ces pancartes a été constaté par vos services, et photographié par tout le monde. Figuraient les titres suivants :

- Halte à la haine entre les peuples
- N'alimentons pas la haine et la rancune
- Non aux monuments d'hostilité, Oui aux monuments de paix
- Stop à l'humiliation du peuple turc
- Stop aux sentences sans jugement
- Personne ne peut gager notre avenir
- Non pour la haine, Oui pour la paix
- Ne soulevons pas la haine mais les dialogues entre les communautés

L'une des pancartes portait la mention : « *Non au mémorial* »

Il nous a été demandé de retirer cette pancarte, ce qui a été fait aussitôt.

## 6 - *Le service d'ordre*

Nous avons prévu un important service d'ordre regroupant près de 400 personnes, et capable d'entourer la foule des manifestants à tout moment.

Nous nous étions rendus préalablement sur le site de la place Bellecour, pour un exercice, afin de tester notre organisation.

Le service d'ordre s'est montré très efficace. Nous avons entretenu tout au long de la manifestation, et malgré les graves imprévus, des relations confiantes avec les responsables des forces de police, et nous nous sommes toujours montrés très réactifs aux consignes qui étaient données. Nous devons ajouter que c'est bien grâce à la vigilance du service d'ordre que l'incompréhension survenue en début de manifestation a été maîtrisée.

## **C – Les imprévus du début d'après-midi et leurs conséquences**

Trois imprévus de première importance ont marqué le début du regroupement, avant même que la manifestation, à proprement parler, puisse commencer.

### *1 – L'accès impossible à la Place Bellecour*

Le rendez-vous avait été fixé à 14 heures place Bellecour. C'est dire que les premiers manifestants étaient censés rejoindre le site en nombre, au moins une ½ heure auparavant. Or, à ce moment-là, la place Bellecour était encore occupée par d'importants groupes de personnes ayant participé à la manifestation contre le CPE organisée le matin même.

Les services de police ont dû dans la hâte et la précipitation regrouper les personnes venant pour notre manifestation sur la rue de la Barre, comme solution provisoire.

A ce moment-là, les organisateurs, c'est-à-dire moi-même et quelques amis n'étions pas encore sur place. Nous avons garé nos véhicules et étions contraints de nous rendre à pied vers la place Bellecour, quand nous avons été avisés par vos services de l'incident.

Lorsque j'ai reçu le premier appel téléphonique, le regroupement de nos manifestants rue de la Barre était déjà effectif. Il m'a été demandé de venir dès que possible, ce que j'ai fait dans la mesure du possible car j'étais à pied, pour rejoindre les manifestants et donner des informations de nature à rassurer et à calmer.

En effet, l'incompréhension était massive parmi nos manifestants, qui ne comprenaient pas pourquoi l'accès à la place Bellecour leur était interdit. S'est développé le sentiment que la manifestation serait finalement interdite. Tout ce que nous avions prévu,

c'est-à-dire un accueil en musique et autour de démonstrations de danse a été remplacé par l'impatience et la colère.

Lorsque la place Bellecour a enfin été dégagée, nous avons pu rejoindre le centre de la place, et grâce aux mégaphones, expliquer que l'incident était clos, et que la manifestation allait pouvoir s'engager comme prévu.

## *2 – Notre départ bloqué par des contre-manifestants*

Un groupe de d'environ 500 personnes issus de la manifestation anti-CPE, qui venaient de quitter la place Bellecour, se sont regroupées place Le Viste en bloquant l'accès à la rue de la République, avec des slogans injurieux à notre égard, accompagnés de jets de projectiles divers.

Nous avons cherché à contenir nos troupes, mais il va de soi que les démonstrations culturelles que nous avons prévues, sont alors apparues complètement décalées pour l'ensemble des manifestants. Notre seul objectif était de sauvegarder la cohésion du groupe à l'intérieur de notre service d'ordre, ce qui a été effectif, hormis pour un petit groupe d'une dizaine de personnes qui est parvenu à s'approcher des manifestants hostiles à notre cause. C'est à ce moment qu'a eu lieu la charge de CRS pour disperser les groupes hostiles.

L'ensemble de ces événements a fait peser une véritable pression sur les manifestants.

## *3 – Le changement d'itinéraire*

A la demande des services de police, nous avons encore accepté de renoncer au trajet qui avait été autorisé par la Préfecture. Nous ne sommes donc pas passés devant le chantier du mémorial, et nous n'avons pas emprunté la place Bellecour. Il a fallu donner les consignes en ce sens. Je dois ajouter que nous avons prévu une protection toute particulière du mémorial.

Nous avons particulièrement regretté de ne pas pouvoir passer devant le mémorial, même si compte tenu du contexte qui s'était créé, cette décision était sage.

Dans la configuration d'origine, il était pour nous essentiel de passer devant le mémorial pour faire preuve d'une attitude digne et respectueuse, qui n'empêche pas la franche expression de liberté de pensée.

## **C/ Le défilé**

Les manifestants ont été déçus de ne pouvoir emprunter le parcours prévu à l'origine, à savoir la rue de la République, et n'ont pu que s'interroger sur ces nouvelles remises en cause. Tout au long du parcours nous avons été harcelés par des opposants nous traitant de fascistes et de négationnistes.

Notre service d'ordre a été omniprésent pour conserver la cohérence du cortège, en formant une véritable chaîne empêchant les contacts avec les provocateurs.

Nous avons dû renoncer à la déclinaison des slogans tel que cela était prévu à l'origine, pour passer l'essentiel de notre temps avec les mégaphones à appeler au calme et au refus des provocations.

Arrivés place des Terreaux, nous avons formé un cordon limitant notre occupation à la moitié de la place des Terreaux, de manière à laisser un grand espace avec les opposants qui continuaient de nous harceler par leurs slogans depuis le bord de la place.

La dislocation de la manifestation s'est faite en avance sur l'horaire prévu à l'origine, et en accord avec les représentants des forces de l'ordre.

### **III – LES DEBORDEMENTS**

Les débordements qui nous sont opposés sont de deux types relatifs au port de pancartes, et au salut du « loup gris ».

#### **A – Sur les pancartes**

##### *1 – Nos précautions*

Nous contestons le manquement à la parole donnée et à la loi.

Notre manifestation avait pour but essentiel d'attirer l'attention de l'opinion pour que l'histoire ne s'écrive pas contre le peuple turc entendu comme une globalité criminelle. Les pancartes étaient toutes rédigées en ce sens, et la présence de groupes musicaux et de danseurs renforçait cette volonté de reconnaissance. L'association devait se placer en continuité de ce qu'est l'activité permanente des associations culturelles. Ainsi, il était hors de question de prendre le moindre risque par rapport à la loi, même une loi aussi imparfaite que celle du 29 janvier 2001.

Ainsi, dans les discussions préparatoires qui ont eu pu avoir lieu, soit avec les services de la Préfecture, soit avec les associations, il a toujours été explicite qu'aucune pancarte ne devait être conçue pour servir de prétexte à l'accusation du négationnisme, alors même que juridiquement l'appellation de négationnisme ne peut s'appliquer à l'égard de la question arménienne.

Les services de police présents sur place ont pu constater le libellé des pancartes. Vous avez été contacté à propos de la pancarte qui titrait « nos arrières grands-parents n'étaient pas des assassins mais des victimes ». Vous avez demandé le retrait de cette pancarte, ce qui a été fait aussitôt.

Ni vos services, ni nous-mêmes n'avons pu relever à aucun autre moment de la manifestation depuis le regroupement Place Bellecour, soit à l'occasion du cortège une pancarte pouvant être qualifiée de négationnisme, en ce qu'elle s'en serait prise directement à la question du génocide arménien.

Il est extrêmement difficile, dans le contexte bouleversé du programme de cet après-midi et s'agissant d'une foule qui d'après nous dépassait les 5 000 personnes de tout surveiller. Si nous avons vu une seule pancarte contraire à nos options, ou si une telle pancarte nous avait été signalée par vos services, nous l'aurions aussitôt détruite car il est évident que ces pancartes n'ont pas lieu d'être, et qu'en outre leur existence allait servir de prétexte à disqualifier notre mouvement.

Ainsi, pour répondre précisément à votre interrogation, nous contestons que des pancartes de type négationniste aient pu être présentes à l'occasion du cortège.

## *2 - La pancarte litigieuse*

La presse a fait état, par reportages et photographies, d'une pancarte litigieuse portant pour titre « *il n'y a jamais eu de génocide arménien* ».

Nous avons retrouvé dans la presse trois photographies établissant l'existence de cette pancarte. Or, nous entendons démontrer que cette pancarte est l'œuvre d'un particulier, et que nous l'avons retirée dès les premiers instants du rassemblement .

### *a) Photographie n° 1*

La photographie n° 1 qui a servi de prétexte à la campagne de presse qui nous accable de manière particulièrement injuste.

Au premier coup d'œil, apparaît une image particulièrement forte : un manifestant habillé du drapeau turc porte une pancarte niant le génocide arménien devant la manifestation en marche. Dès lors cette photographie laisse entendre que le mot d'ordre décisif de la manifestation est la contestation du génocide, et que les organisateurs ont laissé cette pancarte à l'avant du cortège, pour signifier l'accord de tous les manifestants. Or, la réalité n'a rien à voir avec cela.

L'examen de la photographie établit qu'elle a été prise rue de la Barre, soit avant que la manifestation ne commence.

Il s'agit de la phase que nous avons analysée plus haut, au cours de laquelle nos manifestants ont été regroupés rue de la Barre, pour permettre l'évacuation de la place Bellecour.

A ce moment-là, la manifestation à proprement parler n'avait pas commencé. On observe d'ailleurs très bien sur la photo que les manifestants sont à l'arrêt, et ne sont que quelques rangs.

La manifestation n'avait pas commencé, et ce rassemblement imposé par les forces de l'ordre n'était pas encore sous notre autorité.

C'est d'ailleurs à ce moment-là que nous avons été avisés par les responsables de l'ordre, pour nous rendre sur place dès que possible afin d'assurer la reprise en mains.

### *b) Photographie n° 2*

La photographie n° 2 a été prise sensiblement au même endroit, car on distingue le dernier bâtiment de la rue de la Barre, et au fond la place Bellecour.

Il s'agit d'une photo antérieure à la manifestation.

On observe en arrière plan deux personnes se déplaçant, l'une portant le drapeau à la main encore enroulé.

### *c) Photographie n° 3*

Lorsque nous avons pu regrouper les manifestants au centre de la place Bellecour, nous avons constaté la présence de cette pancarte, toujours tenue par la même personne, et avons imposé le retrait immédiat.

Lorsque les services de police sont intervenus, à votre demande, il ne s'agissait plus de cette pancarte, mais de celle portant le titre « nos arrières grands-parents n'étaient pas des assassins, mais des victimes ».

Dès lors il y a une véritable malveillance de la presse à utiliser ces photographies comme si elles avaient été prises à l'occasion du cortège, laissant entendre que c'est pendant la remontée de la rue Président Herriot que les 5 000 manifestants donnaient crédit à cette pancarte.

C'est sur la base de ces constatations que nous pouvons affirmer qu'aucune pancarte de type négationnisme n'a été brandie à l'occasion de la manifestation.

## **B/ Sur le salut du « loup gris »**

Nous déplorons avec la dernière énergie que ce salut du loup gris ait pu être effectué à l'occasion de la manifestation.

Nous en payons durement le contrecoup.

Ce salut politique à connotation extrémiste est en rupture avec nos conceptions. Le parti politique qui se reconnaît dans ce salut était opposé à notre manifestation, notamment car il entend conserver la maîtrise de son action, et savait que tout débordement serait immédiatement lié à la thèse qu'il défend.

C'est dire que les jeunes qui ont fait ce salut ont d'abord nui à notre cause. Nous en sommes les premières victimes.

Ceci étant, nous avons été atterrés en lisant les déclarations dans la presse, notamment d'un historien à la suite d'un extrait de reportage publié sur France 3, prétextant de ce débordement pour nous assimiler aux démonstrations hitlériennes ou mussoliniennes qui faisaient défiler les jeunesses fascistes dans les villes.

Il s'agit d'une injure aux faits, et d'une injure à nous-mêmes.

Dès le soir même de la manifestation, nous avons regroupé entre nous toutes les informations à ce propos. Il apparaît qu'au total une quinzaine de jeunes ont pu pratiquer ce salut, et le service d'ordre n'a eu de cesse tout au long de la manifestation de s'y opposer.

Notre préoccupation essentielle était d'encourager, notamment les plus jeunes, à ne pas répondre aux provocations et aux insultes qui étaient incessantes. Nous avons dû être d'autant plus persuasifs qu'il y avait chez certains une certaine exaspération après les imprévus du début de la manifestation.

A force d'être traités de fascistes, ces jeunes personnes, peu ou pas connus de nos associations, ont pu pratiquer ce geste, par exaspération.

En appelant au calme, nous avons été vivement pris à parti par ces jeunes qui ne comprenaient pas notre attitude face aux imprévus qu'a connus la manifestation, et aux provocations incessantes dont nous étions l'objet.

Dans un cas comme dans l'autre, nous le déplorons et constatons combien ces gestes nous ont coûtés.

Ceci étant, et s'agissant de notre responsabilité vis-à-vis de la Préfecture, nous estimons ne pas être en faute dans l'encadrement dès lors que l'on tient compte de notre vigilance permanente à l'égard de ces actes, et de leur nombre au total certainement trop nombreux mais très limités, soit une vingtaine de personnes.

Telles sont donc les observations que nous pouvions vous adresser pour répondre à votre demande.

\* \* \*

En conclusion

- ✓ Nous contestons fermement qu'il y ait eu utilisation de pancartes négationnistes dans le cours de la manifestation
- ✓ Nous déplorons la pratique du salut du loup gris par une minorité d'une quinzaine de personnes en contradiction avec toutes nos consignes, et à nos intérêts les plus évidents.

Nous contestons avoir fait de la liberté de manifester un usage abusif.

H. ATIK

PJ.

Intervention du Président

Deux photographies

Lettre circulaire adressée aux associations en préparation de la manifestation